



# AUTO-ÉVALUATION « INONDATION » de son habitation à destination des particuliers

« Tous concernés, tous préparés »





Sur les 15 départements de l'arc méditerranéen<sup>1</sup>, 36% de la population réside dans l'emprise potentielle d'inondations extrêmes, appelée l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) soit près de 3 300 000 personnes.

Sur l'arc méditerranéen, 96 % des communes (3550 communes) ont été reconnues au moins une fois comme ayant subi une catastrophe naturelle liée aux inondations.

Sur l'ensemble des départements de l'arc méditerranéen, 759 378 entreprises sont situées dans l'EAIP.

Pourtant, chacun d'entre nous peut mettre en œuvre des actions simples et efficaces permettant de limiter les dommages et les victimes. Cette prise de conscience est essentielle et vitale.

?

## POURQUOI RÉALISER UNE AUTO-ÉVALUATION ?

Cette action d'auto-évaluation « inondation » est avant tout une démarche citoyenne et responsable. Face au risque d'inondation, chacun se doit de se préparer dans son quotidien et dans son noyau familial à faire face à un éventuel événement et à réduire la vulnérabilité de ses biens. Nous devons tous être plus résilients.

!



Carte des départements de la zone d'action de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (source DREAL PACA)



Pont du Gard, source CD 30.  
Gard / septembre 2002 :  
800 M € de dégâts, 22 décédés.



Commune de Biot, source DREAL PACA.  
Alpes-Maritimes / octobre 2015 :  
600 M € de dégâts, 20 décédés.



Vue de Villegailhenc,  
source Cdt Biscay et Barthez.  
Aude / octobre 2018 :  
220 M€ de dégâts, 15 décédés.

<sup>1</sup> Indicateurs Inondations Arc :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>



La **VULNÉRABILITÉ** traduit la fragilité des éléments exposés (personnes, habitations, réseaux...), vis-à-vis d'un phénomène donné. Plus la vulnérabilité est élevée et plus les conséquences seront importantes.



La **RÉSILIENCE** est l'aptitude à se rétablir, voire à se renforcer après une crise.

?

## L'AUTO-ÉVALUATION VA SE DÉROULER EN 3 ÉTAPES :

### ÉTAPE 1

Je caractérise mon exposition au risque d'inondation.

### ÉTAPE 2

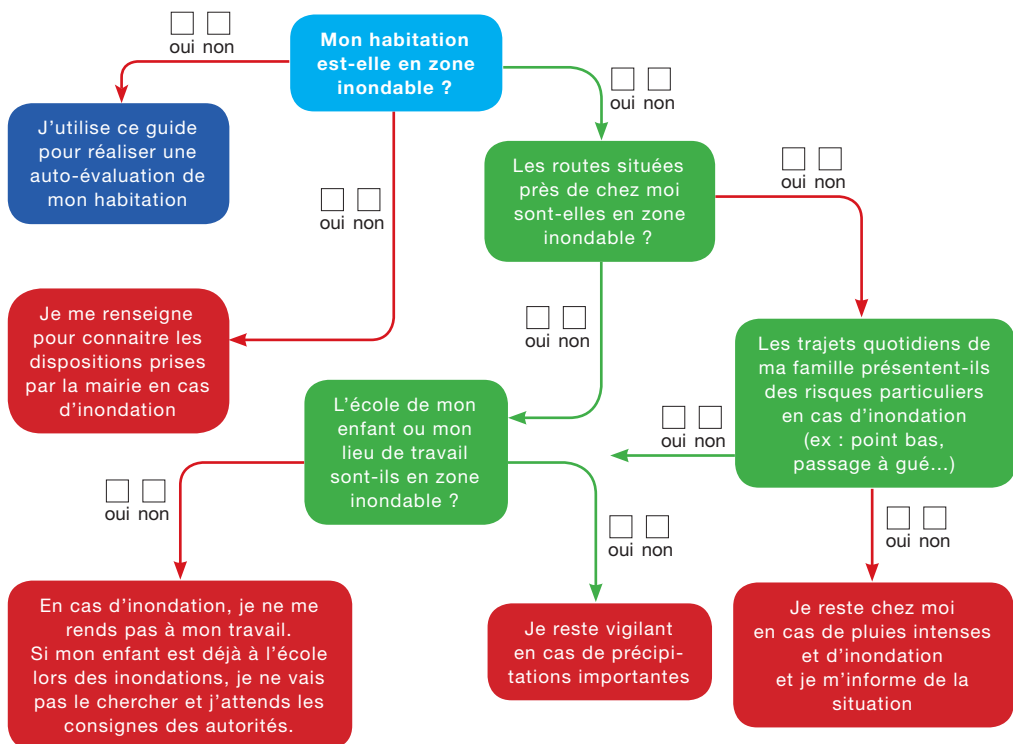
J'évalue la vulnérabilité de mon habitation (diagnostic de la vulnérabilité pour déterminer les mesures de protection adaptées).

### ÉTAPE 3

J'anticipe (en cas d'inondation, je reste ou je pars ?)  
Je m'équipe (kit de mise en sécurité)  
J'adopte les bons réflexes (information et comportements)

?

## SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE RISQUE INONDATION DANS MON QUOTIDIEN ?



# ÉTAPE 1

## JE CARACTÉRISE MON EXPOSITION AU RISQUE INONDATION

### A. Suis-je exposé au risque inondation dans mon quotidien ?

Afin de savoir si je suis concerné par le risque inondation, de nombreux documents existent et sont à ma disposition gratuitement. Pour commencer je me rapproche de la mairie qui pourra m'orienter :

- Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il peut également mentionner la localisation des repères de crue correspondant aux plus hautes eaux connues qui permettent d'affiner la connaissance sur les zones ayant déjà été inondées sur le territoire.  
**Disponible sur Internet et sur demande à la mairie**
- Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, l'**Information Acquéreur Locataire (IAL) est obligatoire**. L'acquéreur ou le locataire de tout bien immobilier est informé par le vendeur/bailleur sur les risques visés par un **Plan de Prévention des Risques** susceptibles d'affecter ce bien ainsi que sur les sinistres ayant été indemnisés au titre des catastrophes naturelles.

**Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols**  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1 Attention : « Si l'impliquant pass d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les documents d'information préventive et concertée (remplacés, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état à remplir est le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

Adresse de l'immeuble : \_\_\_\_\_ code postal ou troué \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN :  antérieur  approuvé  oui  non  en cours de date \_\_\_\_\_

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondation : \_\_\_\_\_ crue torrentielle \_\_\_\_\_ remontée de nappes \_\_\_\_\_ aréolaire \_\_\_\_\_  
cyclone : \_\_\_\_\_ mouvement de terrain \_\_\_\_\_ sismicité géologique \_\_\_\_\_ feu de forêt \_\_\_\_\_  
séisme : \_\_\_\_\_ volcan \_\_\_\_\_ autres : \_\_\_\_\_

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN :  oui  non

> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :  oui  non

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM :  oui  non

> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  oui  non

\_\_\_\_\_ antérieur  approuvé  date \_\_\_\_\_

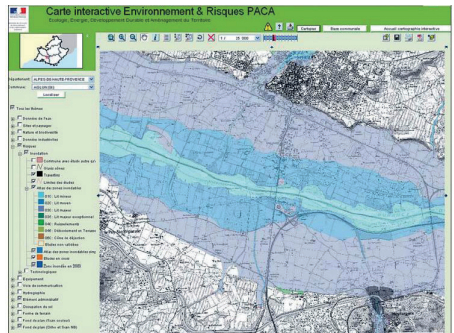
- Les **repères de crues** proches de mon habitation ou des lieux que je fréquente. Ces repères sont les témoins historiques des inondations passées en indiquant le niveau maximum atteint par un événement. Ils permettent d'imaginer les conséquences au niveau local d'une telle hauteur d'eau.



- **Témoignages** de personnes ayant vécu des inondations sur la commune ([www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr)).
- Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a, depuis décembre 2000, succédé au Plan d'Occupation des Sols (POS). Le PLU est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Dans les zones de risques identifiées, les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la prise en compte effective et la prévention des risques naturels ou technologiques.  
**Consultable en mairie**
- Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou Littoral (PPRL)**. C'est un outil de planification urbaine permettant aux services de l'État de réglementer la construction en zone inondable (interdiction de construction, prescriptions). Il détermine des zones d'aléas (fort-moyen-faible) pour un événement centennal ou le plus fort événement connu. Croisé avec les enjeux, il s'agit du zonage réglementaire.  
**Consultable en mairie**

Je peux consulter le **site du ministère de la transition, de l'écologie et solidaire** afin de savoir si ma commune et plus précisément mon habitation se situe dans le périmètre d'un PPR. Ce site me permet également de savoir si des inondations sont déjà survenues sur ma commune.  
**Site Internet : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)**

- L'**Atlas des Zones Inondables (AZI)**. C'est une cartographie informative au 1/25000<sup>e</sup> qui définit l'enveloppe maximale des inondations par débordement de cours d'eau ou par submersions marines.  
**Consultables dans les mairies ou les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)**



- Les **cartographies des surfaces inondables dans les Territoires à Risques Importants d'Inondations (TRI)**.  
**Site Internet des services de l'État**

## B. Comment et jusqu'où puis-je être touché ?

### Définition du scénario de mon niveau d'exposition

L'autodiagnostic me permet de déterminer mon niveau d'exposition en précisant les caractéristiques des inondations potentielles (type, fréquence, vitesse et hauteurs attendues en fonction du scénario) :

MON TABLEAU D'EXPOSITION	
Fréquence approximative	<input type="checkbox"/> Tous les 10 ans ou moins
	<input type="checkbox"/> Tous les 30 à 50 ans
	<input type="checkbox"/> Tous les 100 ans
Type d'inondation	<input type="checkbox"/> Ruissellement pluvial
	<input type="checkbox"/> Débordement de cours d'eau
	<input type="checkbox"/> Submersion marine
Vitesse du courant	<input type="checkbox"/> Faible
	<input type="checkbox"/> Moyenne
	<input type="checkbox"/> Forte
Hauteur d'eau (maximale)	<input type="checkbox"/> Entre 0 et 0,50 m
	<input type="checkbox"/> Entre 0,5 et 1 m
	<input type="checkbox"/> Entre 1 et 1,50 m
	<input type="checkbox"/> Supérieur à 1,50 m
Durée de l'inondation	<input type="checkbox"/> Entre 30 mn et 2 h
	<input type="checkbox"/> Entre 2 et 10 h
	<input type="checkbox"/> Entre 10 h et 2 jours
	<input type="checkbox"/> Supérieur à 2 jours

Date d'arrivée dans le logement

Dernière crue vécue

Dernière crue connue

Inondations Historiques

Zone inondée : évitez les pièges !



Eau bleue claire (courant faible à modéré).  
Eau bleue foncée (courant fort à très fort).

**25 CM D'EAU SUFFISENT  
POUR ÊTRE EN DANGER !**

## ÉTAPE 2

### LA VULNÉRABILITÉ DE MON HABITATION

#### Guide pour identifier les vulnérabilités de ma maison

Des travaux de rénovation, de mise aux normes ou encore un changement d'équipement peuvent être une opportunité pour adopter certaines de ces mesures.

#### A. Quelle est la vulnérabilité du bâti ?

MON TABLEAU DE VULNÉRABILITÉ		OUI	NON
1	Les voies d'accès à ma maison sont-elles inondables ?		
2	L'aire de stationnement de mon véhicule est-elle inondable ?		
3	Mon habitation est-elle équipée de dispositifs permettant de limiter ou retarder les entrées d'eau (batardeaux, clapet anti-retour...) ?		
4	Mon habitation dispose-t-elle d'un espace refuge au-dessus des plus hautes eaux connues permettant la mise en sécurité des personnes en attendant l'arrivée des secours (accessible de l'intérieur et donnant accès vers l'extérieur) ?		
5	Les pièces situées en sous-sol ou rez-de-chaussée sont-elles des lieux de sommeil ?		
6	Les pièces situées en sous-sol ou rez-de-chaussée abritent-elles des objets ou équipements de valeur (financière et/ou sentimentale) ?		
7	Les matériaux composant mon habitation sont-ils vulnérables à une inondation ?		
8	Quelles est l'exposition au risque inondation de mes installations électriques ?	Les tableaux électriques sont-ils hors d'eau ?	
		Les prises sont-elles hors d'eau ?	
		Les interrupteurs sont-ils hors d'eau ?	
		Le système d'alarme est-il hors d'eau ?	
		Les gaines du réseau électrique sont-elles descendantes ?	
9	Les papiers administratifs (assurance, carte d'identité...) et factures sont-ils hors d'eau ?		

1 En cas de réponse positive, il est recommandé de ne pas sortir dès qu'elles sont inondées.

2 En cas de vigilance pluie inondation, je ne gare pas mon véhicule sur cette place.

3 En cas de réponse négative, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'étanchéité temporaire et si besoin de colmater définitivement les voies d'eau (fissure, étancher câbles et gaines... ([lien vers les stratégies d'actions en dernière page](#)))

4 En cas de réponse négative, il est important de prévoir un tel aménagement. ([lien vers les stratégies d'actions en dernière page](#))



Pose de batardeaux, source Cyprès

REVÊTEMENT DE SOL	CLOISONS ET DOUBLAGES	REVÊTEMENTS MURAUX	MENUISERIES	VITRAGE
Peinture	Plaques de plâtre	Peinture	Cartonnées	Simple vitrage
Textile	Panneaux alvéolaires	Textile	Bois	Double vitrage
Plastique / Linoléum	Bois	Papier	Métal	
Bois	Fibre / minérale	Bois	PVC	
Carrelage	Plastique alvéolaire	Mortier		
Béton/résine	Brique	Carrelage		
	Agglo creux / béton			

En fonction des matériaux, des mesures peuvent être prises :

- Adapter votre revêtement de sol avec des matériaux peu sensibles à l'eau.
- Sur les murs, privilégier des enduits mortiers ciment et éviter les revêtements en plastique.
- Privilégier le double vitrage afin de mieux résister à la pression de l'eau.

(lien vers les stratégies d'actions en dernière page)

8

En cas de réponses négatives :

- Mettre hors d'eau les équipements vulnérables comme les tableaux électriques...
- Redistribuer / modifier les circuits électriques en mettant en œuvre des circuits descendants afin d'éviter les rétentions d'eau dans les gaines...

(lien vers les stratégies d'actions en dernière page)

9

En cas de réponse négative, il est important de s'assurer qu'un double de ces papiers se trouvent dans une zone non inondable.

## B. Quelle est la vulnérabilité des équipements et matériels ?

### MON TABLEAU DE VULNÉRABILITÉ (SUITE)

		OUI	NON	Non concerné
10	Les cuves de gaz ou de fioul sont-elles arrimées ?			
11	Les emprises des fosses et bassins (piscine par exemple) sont-elles signalisées afin de ne pas piéger les secours éventuels ?			



10

En cas de réponse négative :  
Arrimer ou rehausser les équipements afin  
d'éviter toutes pollutions.  
(lien vers les stratégies d'actions en dernière  
page)

11

En cas de réponse négative :  
Matérialiser la présence de fosses ou points  
bas comme l'installation d'une barrière de pro-  
tection autour de la piscine.  
(stratégie d'action en dernière page)



Arrimage des cuves de fioul



Localisation des emprises d'une piscine

### C. Comment assurer la sécurité des personnes ?

#### ET MA FAMILLE ?

		OUI	NON
12	Ai-je constitué un kit d'urgence ?		
13	Ai-je discuté en famille des réflexes et des consignes à respecter en cas d'inondation ?		
14	Y a-t-il des personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, bébés, à mobilité réduite) dans mon habitation ?		
15	Y a-t-il des animaux de compagnie ?		
16	Suis-je informé si l'établissement scolaire de mon (mes) enfant(s) est préparé et a réalisé son Plan Particulier de Mise en Sureté ?		

- 12** En cas de réponse négative, il est nécessaire d'anticiper la crise en préparant un kit de survie à prendre avec soi en attendant l'arrivée des secours.



## CONTENU DU KIT D'URGENCE

Couverture

Radio

Sachet hermétique avec documents photocopiés (assurance, carte identité ou passeport...)

Sac poubelle et couverture de survie

Gourde

Bloc note et stylo

Chargeur universel de téléphone

Nourriture conditionnée

Bouteille d'eau

Mouchoirs en papiers et kit d'hygiène

Lampe torche

Trousse de secours (avec médicaments urgents et ordonnances)

Vêtements de rechange

- 13** Si non, prévoir une discussion avec l'ensemble des personnes vivant dans l'habitation, avec ce guide, pour leur expliquer les consignes et les actions à respecter.

- 14** Si oui, prévoir les matériels, équipements, denrées... pour un éventuel abandon du foyer : trousse de secours, documents avec des détails sur l'état de santé et sur les médicaments spécifiques, lait en poudre...

- 15** Si oui, faire en sorte que les animaux puissent être transportés. Pour ceux qui ne peuvent pas être emmenés, il est nécessaire de les placer dans des pièces à l'étage ou qui ne seront pas inondés.

- 16** Si non, se rapprocher du directeur, du principal ou du proviseur afin de connaître les actions mises en place par l'établissement scolaire en cas d'inondation.

## D. Avez-vous vérifié vos contrats d'assurance ?

Pour l'assurance habitation, la garantie « dommages » est obligatoire pour bénéficier de remboursement, dès lors qu'un arrêté de catastrophe naturelle est publié.

Pour l'automobile : les assurances dites « au tiers » ne permettent généralement pas d'indemnisation.

Responsabilité civile : seules les assurances personnelles souscrites peuvent intervenir en cas de dommages corporels ou de décès lors d'une catastrophe naturelle (assurance de type décès, individuelle accident, garantie des accidents de la vie ou assurance scolaire ou extra-scolaire).

# ÉTAPE 3

## COMMENT ANTICIPER ? JE RESTE ? JE PARS ?



Ne vous limitez pas à la couleur de la vigilance, lisez les bulletins !

### POUR ANTICIPER UNE INONDATION

		OUI	NON	Information à compléter
1	Est-ce que je sais comment me tenir informé de la montée des eaux sur ma commune et mon département ?			
2	Est-ce que je connais les moyens d'alerte mis en place sur ma commune ?			
3	Suis-je abonné à la télé-alerte de ma commune ? Les numéros communiqués sont-ils à jour ?			
4	<b>En cas d'évacuation</b> , est-ce que je connais les points de rassemblements ou les centres d'accueil mis en place ?			
5	Est-ce que je connais les bons comportements à adopter face aux inondations ?			
6	Mon habitation constitue-t-elle un lieu sûr pour rester à l'abri dans l'attente des secours ou de la fin de l'évènement ?			

**1** Les services de **Météo-France** en charge de la **prévision des crues** diffusent l'information en continu. Lors d'un événement, je peux également me tenir informé via la radio, les réseaux sociaux, la télévision ou la presse.

- Pour me tenir informé d'une montée des eaux du cours d'eau qui traverse votre commune, je peux consulter régulièrement la **carte de vigilance « crues »** sur <http://www.vigicrues.gouv.fr>.
- Je peux également, sur <http://vigilance.meteofrance.com>, consulter la **carte de vigilance météorologique**

pour me tenir informé des dangers qui menacent mon département (ex : tempête, inondation, submersion).



### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...

**Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

**Pas de vigilance particulière.**

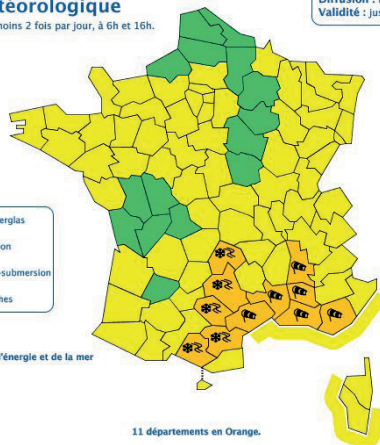


Les **vigilances pluie-inondation** et **inondation** sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer



- Consulter les prévisions
- Bison Futé
- Vigilance en Europe

**Diffusion** : le samedi 04 mars 2017 à 06h00  
**Validité** : jusqu'au dimanche 05 mars 2017 à 06h00



Consultez le **bulletin national**

Vent violent pour l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, la Vaucluse et la Drôme ce matin. Neige collante en moyenne altitude sur le sud Massif Central, l'Aude et l'Ariège.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

**Conseils des pouvoirs publics :**  
**Neige-Verglas/Orange** – Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. – Respectez les restrictions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. – Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments. **Vent/Orange** – Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. – N'intérez pas sur les toitures. – Rangez les objets exposés au vent. – Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

11 départements en Orange.

Copyright Météo France

**2** En cas de réponse négative, les deux documents disponibles réalisés en mairie, peuvent m'aider pour connaître les moyens d'alerte existants :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



**Automate d'appel**



**Ensemble mobile d'alerte**



**Porte à porte**

**3** En cas de réponse positive, je me rapproche de ma mairie afin de m'assurer que mes coordonnées téléphoniques sont à jour.

**4** En cas de réponse négative, je me rapproche de la mairie.

**5** Afin d'assurer la sécurité de ses proches, il est nécessaire d'adopter de bonnes pratiques :

- Je prends soin de mes proches, en particulier les personnes ayant besoin d'un traitement médicalisé.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école car les enseignants sont formés à leur sécurité dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).
- Je reste vigilant en évitant le plus possible de me déplacer (à pied ou en voiture).

**6** En cas de réponse négative, je me rapproche de la mairie pour connaître le lieu de mise à l'abri le plus proche de chez moi.



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,**  
de mes voisins et des personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**ROUTE INONDÉE**

**JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture

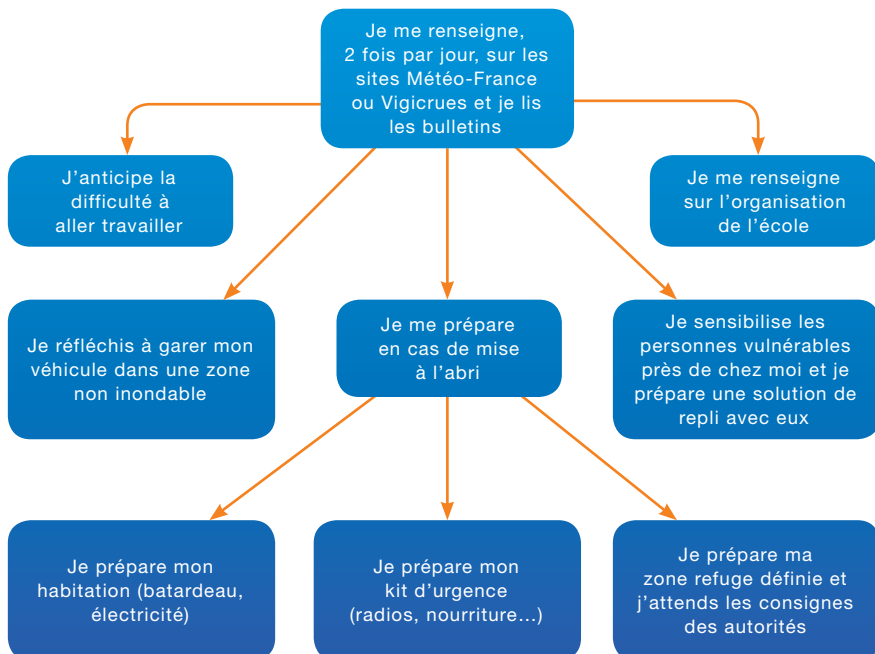


**JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,**  
ils sont en sécurité



## QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 JOURS AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque est annoncé !



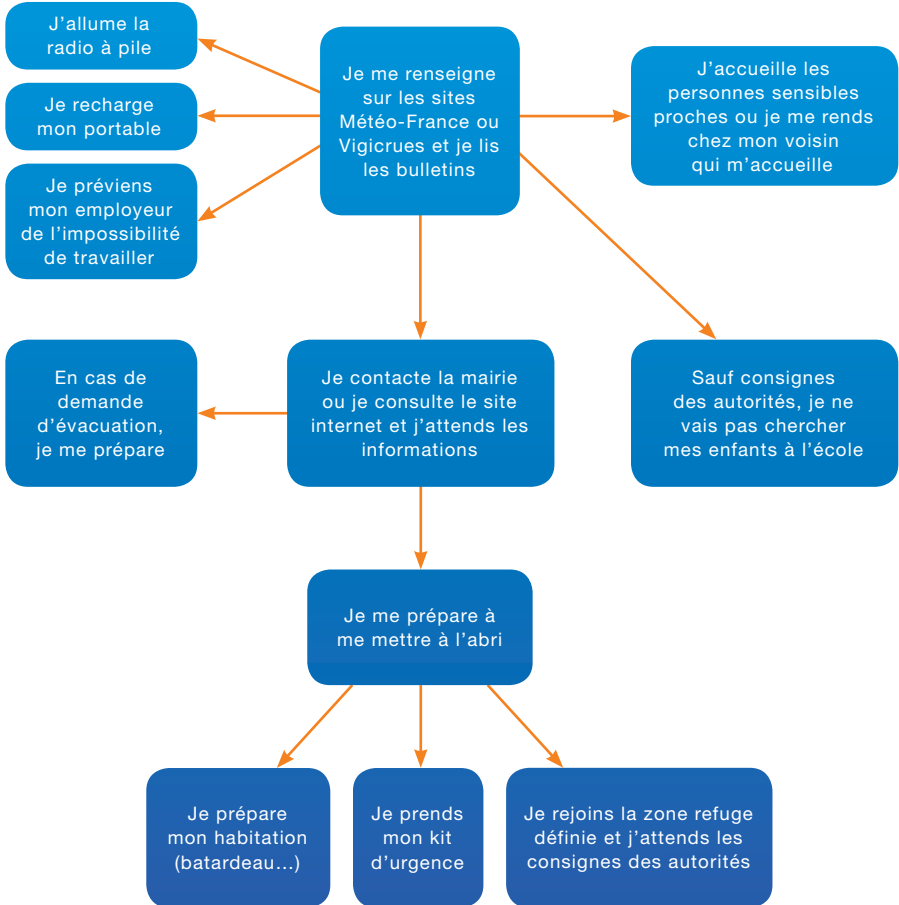


## QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque se confirme : se préparer.



JE SUIS À LA MAISON



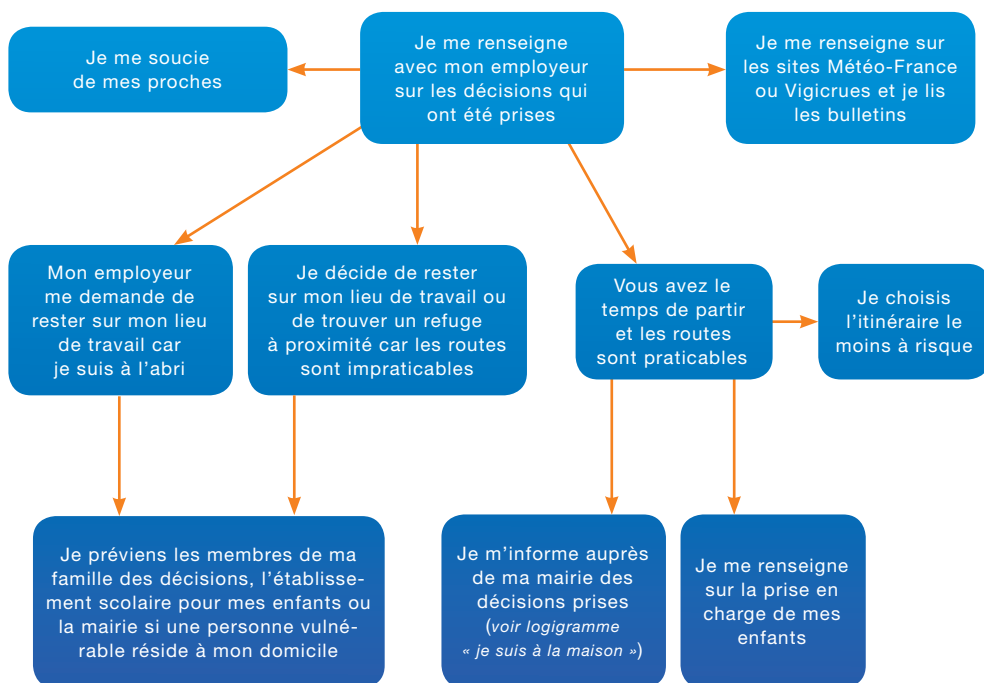


## QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque se confirme : se préparer.



### JE SUIS AU TRAVAIL





## QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?

Le risque se confirme : se préparer.



JE SUIS EN VOITURE

J'emprunte des routes peu ou pas inondées afin de rester en sécurité

Si les routes sont impraticables pour la voiture

Je m'arrête.  
Je ne gare pas mon véhicule dans un parking souterrain ni dans une rue étroite ou en pente.  
Je recherche une place dans une zone en hauteur

1 - SI C'EST POSSIBLE

Je me réfugie dans un bâtiment en dur.  
À défaut, je gagne les hauteurs

2 - SI C'EST IMPOSSIBLE

J'abandonne mon véhicule.

Je préviens les membres de ma famille de mes contraintes.  
Je préviens l'établissement scolaire pour la mise en sécurité de mes enfants.  
Je préviens la mairie si une personne vulnérable réside à mon domicile

3 - SI MON VÉHICULE EST EMPORTÉ ALORS QUE JE SUIS ENCORE DEDANS

Je détache les ceintures de sécurité de tous les occupants.

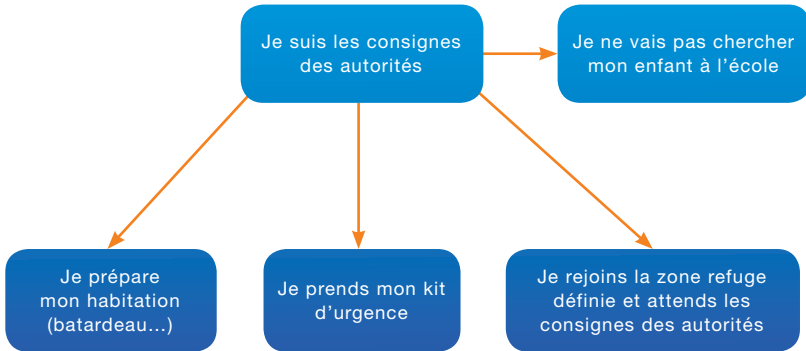
J'ouvre ou je brise les vitres

Je sors et je me laisse emporter par le courant, les pieds devant, en essayant de m'agripper à la berge.



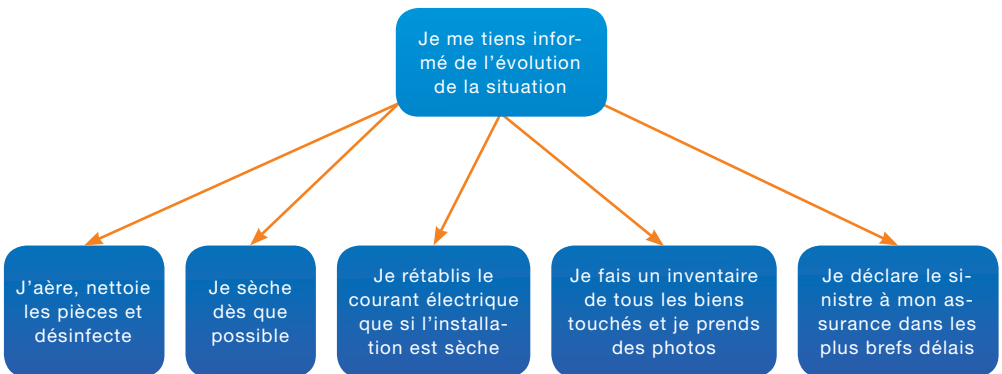
?

## QUE FAIRE SI JE DISPOSE DE 3 MINUTES AVANT L'ARRIVÉE DE L'EAU ?



?

## QUE FAIRE LORS D'UN RETOUR AU DOMICILE SUITE À UNE INONDATION ?





## SITES INTERNET UTILES

CENTRE EUROPEEN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (CEPRI)

[www.cepri.net](http://www.cepri.net)

CENTRE D'INFORMATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS (CYPRES)

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

DREAL PACA

PAGES INTERNET DE LA MISSION INTERRÉGIONALE « INONDATION ARC MÉDITERRANÉEN »

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

THÉMATIQUES RISQUES MAJEURS

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

RÉFÉRENTIEL DE TRAVAUX DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DANS L'HABITAT EXISTANT

[http://www.georisques.gouv.fr/inondations\\_plus](http://www.georisques.gouv.fr/inondations_plus)

STRATÉGIES D'ACTIONS / SITE DU MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

[http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/inondations?id\\_courant=394](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/inondations?id_courant=394)

REPÈRES DE CRUES

<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>

VIGICRUES / CARTE DE VIGILANCE CRUES

[www.vigicruces.gouv.fr](http://www.vigicruces.gouv.fr)

VIGILANCE MÉTEO FRANCE

<http://vigilance.meteofrance.com/>





**Date de publication : juin 2019**

**Rédacteurs :**

Nicolas CATALA, Caroline HERVE, Michel SACHER (Cyprès)  
Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIIAM-DREAL PACA)

**Contacts :**

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC  
Chargée de Mission Interregionale Inondation Arc Méditerranéen  
Direction DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Tél : 04 88 22 63 90 - 06 03 71 86 31  
Courriel : [ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr)

Nicolas CATALA  
Chargé de Mission Risques Majeurs  
Cyprès  
Tél : 04 42 13 01 26 - 06 31 48 73 19  
Courriel : [ncatala@cypres.org](mailto:ncatala@cypres.org)

**Merci aux personnes suivantes pour leur contribution et leur accueil :**

Carole Picco, mairie de Berre l'Étang  
Frédéric Gomez, mairie de Berre l'Étang  
Cécile Berger, Camping Arc-en-Ciel, Aix en Provence  
Auguste Trouillet, Sentinelle Arc  
Michel Bacou et Christophe Moulin, CEREMA  
Céline Vairon et Yacine Haddou, SABA

**Conception graphique et mise en page :**

Valérie SCOTTO DI CESARE  
[www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)